

Qu'est ce qu'un Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie ?

L'intervenant social en commissariat ou en gendarmerie **accueille les victimes**, les mis en cause ou toute personne rencontrant des difficultés sociales, qu'elle soit majeure ou mineure, afin de lui proposer une écoute active.

Il **évalue la situation** de la personne rencontrée afin de **proposer une orientation adaptée** aux besoins de celle-ci. Il ne fait pas d'accompagnement social dans la durée.

L'intervenant social a un rôle de **facilitation** dans les liens entre les services extérieurs : Services sociaux, associations et aide aux victimes, partenaires spécialisés (CHRS, accueil de jour, CSAPA, Cheval Bleu....) et les services de police ou gendarmerie.



Des numéros utiles

ARRÊTONS LES VIOLENCES

17 Victime ou témoin de violences conjugales, en cas d'urgence composez le 17

3919 Pour une aide ou un conseil gratuit et anonyme

114 Pour demander de l'aide en urgence par SMS (période de confinement)

arretonslesviolences.gouv.fr Un tchat pour dialoguer en direct avec les forces de l'ordre

Ici nous pouvons vous aider

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est d'en parler !

119
24h APPEL GRATUIT 7j/7
ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.allo119.gouv.fr

LES INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE PEUVENT VOUS AIDER

Vous êtes victime ou témoin de...



**Conflits, séparation
Violences
Violences conjugales
Fugues
Situations de harcèlement
Difficultés éducatives**

